

SOMMAIRE :

P1 : Edito

P2 : Mesures de cartes scolaires à la rentrée dans le premier degré / Action paritarisme

P3 : Budget 2nd degré 2019 / projet de loi AESH/ Réforme du Lycée

P4 : Réforme de la voie professionnelle

P5 : Suppression de l'enseignement de complément EPS / Mobilisation du SNUTER : suite

P6 : vos nouveaux représentants dans les instances de l'Education Nationale / Retraités

P7 : Historique des conquêtes sociales

P8 : Point élections

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 18 octobre

Edito : la rentrée s'annonçait compliquée... elle le fut !



Les annonces rétrogrades se succèdent, attaquant d'un côté le paritarisme, prévoyant de l'autre la suppression de 2650 postes dans le second degré ou bien encore diminuant le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique et des retraités. Si on ajoute à cela la mise en place de ParcoursSup, au bilan plus que médiocre, qui a plongé les étudiants dans l'incertitude la plus totale, ou bien encore le triste projet de réforme de la voie professionnelle en lycée, **la coupe est pleine.**

Nous étions dans la rue, le 9 octobre, pour refuser une politique économique et sociale qui s'illustre par des choix budgétaires en faveur des plus riches : 3 milliards d'impôts sur la fortune offerts à 300 000 contribuables. Ces cadeaux seront payés par la Fonction Publique : gel prolongé de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, suppressions d'emploi, privatisations... L'Etat cherche par ces mesures régressives à économiser 30 milliards à l'horizon 2022.

2022... comme CAP 2022 ; c'est le nom donné au projet proposé par le gouvernement. Ce dernier a ouvert 4 chantiers consécutifs aux décisions annoncées dans le cadre de son document d'orientation «Refonder le contrat social avec les agents de la Fonction publique» le 9 avril dernier. **La FSU n'en partage ni les objectifs ni les attendus.** Il n'est plus ni moins proposé qu'une **remise en cause du rôle des CHSCT et des CAP.** C'est la **fin annoncée du paritarisme.** Le gouvernement cherche par la même occasion à réduire la place des organisations syndicales et le rôle des représentants des personnels, préférant l'individualisation au détriment d'une organisation plus collective du travail.

Pour la FSU cette logique ne convient pas aux principes et missions d'intérêt général de la Fonction publique. Alors que le rôle des CAPD permet d'assurer le contrôle, la transparence et l'équité, elles seraient réduites au seul rôle d'appel sur les situations litigieuses. C'est un vrai recul pour l'ensemble des agents !

Les retraités sont également dans l'action pour protester contre le matra-

quage de leur pouvoir d'achat et les nouvelles mesures annoncées par Maitignon, notamment la fin annoncée de l'indexation des pensions sur les prix.

Le 12 novembre prochain, la FSU appellera de nouveau à descendre dans la rue, pour s'opposer au projet de budget pour l'éducation nationale, marqué par le retour des suppressions de postes dans le second degré et une dotation insuffisante pour le primaire. Dotation pourtant indispensables pour que l'école prenne à bras les corps les inégalités et démocratise la réussite scolaire. La multiplication des injonctions diverses et variées, des évaluations nationales pour piloter l'école et les enseignants et une réorganisation territoriale

La FSU continuera à être dans la bataille, à vos côtés, pour la défense du Service Public et l'amélioration des conditions de travail de ses agents, comme elle l'a toujours fait. Lors des prochaines élections professionnelles, votons et faisons voter massivement en faveur des listes présentées par la FSU.

Kévin Duplex ▪

Action du 3/10 : remise au Ministère de la pétition contre la fin du paritarisme

La FSU a réuni mercredi 3 octobre, à la Cinémathèque, à deux pas de Bercy, plus de 400 représentant-es des personnels des métiers de la Fonction publique pour protester contre le mauvais film que prépare le gouvernement : la fin du paritarisme.

Le gouvernement a pour projet de fusionner les instances paritaires et de faire disparaître les CHSCT après les élections professionnelles de la Fonction publique de décembre prochain.

C'est "Votez... et disparaissez" ?

Pour la FSU, bien sûr, c'est non et aussi pour **plus de 30 000 agents de la fonction publique** qui ont signé la pétition "Pas touche aux CAP et aux CHSCT.

Ils ont ainsi démontré l'importance et l'utilité du paritarisme. Face à ce projet de fusion des instances pari-

taires et de disparition des CHSCT après les élections professionnelles, ces agents ont témoigné de leur rôle et leur utilité avant de se rendre au ministère des finances pour remettre cette pétition et porter la demande de **respect des instances paritaires, garantes de transparence et d'équité.**



Mais au fait, le paritarisme, c'est quoi ?

CAP, CHSCT, ces commissions sont **paritaires** parce qu'y **siègent, à parité, représentants du personnel et représentants de l'administration.** Cela veut dire que les personnels ont la possibilité de s'expri-

mer par la voix de leurs représentants pour chaque décision les concernant (mutations, avancement et déroulement de carrière, ouvertures et fermetures de classes, etc). Elle permet aussi d'exercer un droit de contrôle sur ces décisions. Seuls les représentants du personnel siégeant en CAPD sont élus. L'Inspecteur d'Académie désigne ceux de l'Administration. Lors de l'élection des délégués du personnel, est déterminée la représentativité de chaque syndicat.

Un délégué du personnel est élu par tout le monde, intervient sur les règles, intervient sur l'équité et la transparence pour TOUS les collègues.

Un délégué du personnel, c'est utile si l'on s'en sert :

confiez lui vos dossiers, demandez-lui conseil.

Kévin Duplex ▀

Budget 2019 dans le second degré : le retour des années Sarkozy ?



L'exercice fut raté pour Jean Michel Blanquer lundi 17 septembre sur France Inter. Pourtant à l'aise en communication, le Ministre de l'Éducation Nationale a très mal anticipé ce rendez-vous et ses annonces ont eu de quoi nous inquiéter.

Un budget en hausse de 600 millions d'euros me direz-vous... mais l'année dernière, c'était + 1,3 milliards et l'an-

née précédente + 2,9 milliards. Il n'y a pas de quoi être fier.

1800 suppressions de postes ? En réalité, il annonce ici le solde entre 1900 créations dans le premier degré et **2600 suppressions dans le second degré**, 400 suppressions postes d'administratifs et 600 postes supprimés dans les établissements privés. Darnain et Dussopt, arrivés à la rescousse dès le lendemain, se sont alors empêtrés dans les mensonges annonçant une baisse d'effectifs l'an prochain alors que le ministère de l'éducation nationale annonce lui-même une hausse de 32 000 élèves l'année prochaine, la hausse continuera chaque année jusqu'en 2021.

Une 2^e Heure Supplémentaire Annuelle (HSA) obligatoire pour augmenter le pouvoir d'achat des ensei-

gnants ? Nous rappellerons que la majorité des enseignants fait déjà cette 2^e HSA. Un nouveau coup de comm' raté pour le ministre alors que les enseignants demandent de leur côté le dégel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation pour récupérer les pertes de salaire de ces dernières années.

La mise en place d'un observatoire du pouvoir d'achat des enseignants ? Le ministre a déjà tous les rapports sur le classement des salaires des enseignants de l'OCDE.

Il reste donc la hausse de poste dans le premier degré mais là encore, elle est bien en deçà des moyens nécessaires pour compenser les dédoublements dans les classes de CP et de CE1 en REP et REP+.

Matthieu Pichard ■

News : LaREM bloque les discussions sur le projet de loi AESH

Alors que Les Républicains proposaient un projet de loi visant à améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap et à améliorer le sort des AVS/AESH (salaires, formation), LaREM a voté une motion de rejet préalable.

Aucune discussion possible donc pour ce sujet pourtant crucial dans notre société. LaREM explique que la situation des élèves en situation de handicap et des AVS/AESH s'est déjà améliorée grâce au gouvernement actuel... il faudrait cependant leur rappeler que le président a lui-même reconnu des

difficulté de recrutement et une métier précaire en ce début d'année scolaire.

Comme pour l'interdiction du glyphosate, LaREM se cache derrière l'argumentaire d'un projet de loi trop difficile à mettre en place (comprendre trop coûteux) mettant en avant, une fois de plus, qu'il serait inapplicable en l'état car trop loin de la réalité. Quand on voit la réforme du lycée, cet argument a de quoi faire rire... Au lieu d'essayer de l'améliorer par des amendements, la majorité s'est empressée de

repousser le débat à plus tard arguant qu'ils porteraient un éventuel projet dans le futur et qui serait meilleur...

En attendant, l'inclusion pose toujours problème dans les établissements tant elle n'est pas prévue en terme de moyens. Dans le cas des ULIS par exemple, les élèves inclus peuvent se retrouver dans des classes surchargées car leur effectif n'est pas prévu au départ. Le sujet est urgent mais la majorité bloque.

Matthieu Pichard ■

Réforme du Lycée : incompétence ou amateurisme ?

Préparer ses élèves ... mais à quoi ? Actuellement, c'est la question que se posent les enseignants de classe de seconde qui ne connaissent pas encore les attendus et les objectifs de la classe de première. Ils devront également conseiller les secondes sur leur choix de spécialités... mais les programmes se font attendre et dans ce contexte, les enseignants vont avoir des difficultés à se les approprier pour aider leurs élèves.

Nouveaux programmes : grâce à des fuites, les enseignants ont commencé

à prendre connaissance des futurs projets de programmes pour la classe de seconde et une partie de la classe de première. Les premières réactions sont sur la longueur de ces programmes qui semblent infaisables en l'état avec les horaires prévus dans la réforme. Il est également difficile de se positionner tant que les projets de programmes de première et de terminale ne sont pas complètement sortis. En effet, les programmes doivent être décryptés dans leur vision d'ensemble pour juger de leur cohérence.

Réforme inégalitaire ? Choix de spécialités ou de menus... multiplication des filières... des choix moins généraux et plus littéraires... finalement, les élèves qui choisiront des enseignements de spécialité scientifique feront un cursus généraliste tandis que ceux qui les autres auront un cursus plus littéraire... Rien ne change donc par rapport aux anciennes L et S. Enfin, les spécialités et options seront réparties entre les établissements renforçant les inégalités et les effets de concurrence.

Matthieu Pichard ■

Quel avenir pour les lycées professionnels ?

Le ministre Blanquer en 2018 poursuit les mêmes objectifs que le directeur général de l'enseignement scolaire Blanquer en 2009, lors de la réduction du bac pro de 4 à 3 ans : réduction du coût de l'enseignement professionnel et transfert de la formation professionnelle initiale aux branches professionnelles (par le développement de l'apprentissage), avec les mêmes présupposés sur ce qui est efficace. Si la com' s'est améliorée (pour rassurer le grand public), les injonctions pédagogiques contradictoires vont s'aggraver. Cela impactera de fait les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des professeur-es.

Arguments fallacieux pour raccourcir l'enseignement professionnel

Le gouvernement « justifie » son projet par le fait que les lycéens pros travailleraient plus que les lycéens généraux et technologiques. Officiellement, ils ont 33 à 34 heures de cours par semaine. Mais une douzaine d'heures sont consacrées à l'enseignement professionnel (difficile d'acquérir les gestes professionnels avec une poignée d'heures !) et ils passent 7 à 8 semaines par an en entreprise (plus ou moins formatrices). De plus, les heures d'accompagnement personnalisé et d'« enseignement généraux liés à la spécialité » ont en partie disparu au profit de dédoublements, souvent plus efficaces, ce que les personnels de direction ont généralement compris.

Augmenter le nombre d'heures (3 h/semaine) dédiées à un suivi « individuel » pour consolider une formation ou aider à l'orientation peut sembler être dans l'intérêt des jeunes. Mais le ministre sait pertinemment que l'utilisation de ces heures, non fléchées, dépendra

surtout des enseignant-es présent-es (emplois du temps) et de leurs besoins (comme avoir un service complet). Tou-tes n'accepteront pas la tâche d'aide à l'orientation à la place des psy-EN. Comme ils et elles ne peuvent revendiquer que les heures disciplinaires, il sera assez facile de réduire en peu de temps la dotation globale attribuée à un établissement, aux dépens des élèves. Il faudra que les élu-es au conseil d'administration et les organisations syndicales soient vigilantes.

Concessions d'automne sans remettre en cause l'objectif principal

Certaines organisations syndicales se sont contentées de « négocier » avant d'affirmer avoir obtenu quelques améliorations au projet Blanquer (argument facile, invérifiable du fait des rencontres bilatérales). D'autres comme la FSU (SNUEP et SNEP) ont eu raison de dénoncer dès le début l'esprit de cette réforme et la baisse des heures-élèves qui en découle. C'est pourquoi nous avons appelé à une première journée de mobilisation des personnels le 27 septembre dernier : cette journée était nécessaire pour montrer que les professeur-es de lycée professionnel ne sont pas « d'accord » avec le ministre, contrairement à ce qu'il clai-ronne. La seule réforme qu'ils et elles attendent renforcerait la qualité des formations et améliorerait les conditions d'enseignement, non l'inverse. Ils/Elles ne veulent pas non plus que leur soient imposés le co-enseignement ou la préparation à un « chef d'œuvre » impliquant des pratiques pédagogiques qui ne peuvent être généralisées.

Le ministre a fait quelques concessions lors du Conseil supérieur de l'Éducation le 10 octobre : pour le bac pro, 1/2 h ajoutée aux sciences ou à la 2^e langue vivante et volume complémentaire pour les dédou-

blements augmenté d'1 h par classe ; pour la CAP, volume horaire élèves augmenté d'1 h. Mais la philosophie générale et les finalités restent inchangées : le CSE a donc voté en majorité contre ce projet.

Des conséquences à long terme inacceptables

La réduction des temps d'enseignement (moins 7 semaines en bac pro, moins 4 semaines en CAP !) ne peut qu'accroître les difficultés pour tous les jeunes, surtout pour celles et ceux qui voudront poursuivre leurs études dans le supérieur. La mise en place de « familles de métiers » en Seconde bac pro repoussera à la classe de 1^{re} la spécialisation à un métier, ce qui déprofessionnalisera la formation et démotivera de nombreux jeunes. Le mixage des publics et des parcours générera des organisations pédagogiques intenable et favorisera l'annualisation des services, mettant à mal le statut des enseignants. L'inclusion scolaire en CAP sans moyens suffisants présentera des dangers pour les personnels comme pour les familles à qui l'on ment quant à la réussite des jeunes dans ce contexte dégradé. La fusion programmée de certaines filières est dans la lignée du pourtant désastreux bac pro Gestion-Administration, que le ministre veut réduire de moitié, 8 ans après sa création, sans même en faire un bilan objectif.

Ce projet de réforme de l'enseignement professionnel étant néfaste, contraire à l'intérêt de la jeunesse et de l'avenir du pays, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU en exigent le retrait et demandent l'ouverture de réelles discussions sur d'autres bases.

Patrick Bernard*

Suppression de l'enseignement de complément EPS : le lycée Jacques cœur en première ligne

La réforme du lycée se met en place dans l'urgence, au mépris des élèves, des enseignants et des équipes de direction qui se sont investis dans l'enseignement d'exploration et de complément EPS.

Dans l'état actuel de la réforme, le ministre de l'éducation nationale a écarté l'EPS des enseignements de spécialité au lycée. C'est la seule discipline dans ce cas. C'est incompréhensible alors que le discours sur l'importance de la discipline est unanime. De plus, la réforme supprimera les enseignements d'exploration (5 heures en secondes) et de complément (4 heures en premières et terminales), dont l'intérêt et la réussite ne sont pas à démontrer. Seules seraient conservés les options facultatives (3 heures par niveau).

Une perte sèche pour l'EPS, pour les élèves qui ne pourront plus bénéficier d'un approfondissement sérieux, pour les établissements pour lesquels l'implantation de ces enseignements générerait une dynamique certaine, pour les enseignants qui ont mis en place des formations de qualité et se sont investis sans compter. D'autre part, cet enseignement permet aux fu-

turs candidats à l'entrée en STAPS d'affiner leur choix d'orientation et de commencer à s'y préparer par le biais de l'heure de théorie où sont abordées des connaissances physiologiques, anatomiques, sociologiques en rapport avec le corps et le sport.

L'enseignement de complément en EPS contribue largement à l'identité de l'établissement et propose une éducation physique originale et de qualité en complément de l'enseignement obligatoire. **Mais surtout, il procure une voie de réussite originale à un grand nombre d'élèves et c'est probablement là que se situe l'essentiel...**

Puisque le nouveau lycée, sans séries de bac, avec des épreuves d'examen renouvelées et parfois originales se veut "**un tremplin pour la réussite**" (M. Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale) il aurait été intéressant et surtout indispensable de venir mesurer le taux de réussite des élèves ayant suivi cet enseignement original avant de le supprimer ! « Que ce soit en termes d'obtention du baccalauréat, de citoyenneté, de santé ou de devenir professionnel, nos 18 années d'expérience nous per-

mettent d'affirmer qu'une majorité de nos élèves en a tiré grand profit » dixit les enseignants d'EPS du lycée J.Coeur.

Cet enseignement leur assure véritablement "un tremplin pour la réussite" !

C'est pourquoi, les enseignants d'EPS du lycée J.Coeur demandent que les enseignements d'exploration et de complément soient transformés en enseignement de spécialité (4 heures par niveau). C'est la seule façon sérieuse d'envisager de répondre aux besoins actuels en matière de parcours au lycée et de reconnaître la discipline EPS au même titre que les autres. Les actes du ministère doivent être cohérents avec son discours.

Béatrice Bardin ■

Mobilisation du SNUTER : suite

Le 18 juin dernier l'intersyndicale du Conseil départemental du Cher lançait un appel à la grève. 150 agents se sont mobilisés lors de l'assemblée départementale, à Vierzon.

Le Président a reçu les syndicats le 6 juillet, leur promettant d'étudier, et de chiffrer leurs revendications ou « *liste de courses* » comme il dit si bien ...pour la rentrée !

La rentrée s'est passée et...aucune nouvelle de l'administration !!!

Le SNUTER18-FSU, et les autres représentants du personnel ont donc décidé de demander une audience au Président et de poursuivre le boycott des instances.

Le 11 septembre dernier, jour du comité technique, nous avons donc informé le Président de notre position, et avons communiqué aux agents du département, par tract.

Comme par hasard, nous recevions, quelques heures plus tard, une proposition de rencontre avec le Président pour le 28 septembre....d'ici là, le SNUTER18-FSU, conformément à ses engagements, ne participera à aucune instance, ni réunion ! On attend les **négociations** !!

Gaëlle Chollet ■

Vos nouveaux représentants dans les instances départementales de l'E.N.

CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)

Discute de l'organisation de l'EN dans le 1er et le 2nd degré : répartition des moyens d'enseignement, de vie scolaire, de postes administratifs, carte scolaire (créations et suppressions de postes)...

Titulaires

Matthieu Pichard
Estelle Lauverjat-Crépin
Thomas Armand
Kévin Duplex
Régis Espannet

Suppléants

Cyril Deray
Murielle Gurgoglione
Patrick Bernard
Nadine Méré
Ludovic Gazut

CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

Organe plus politique, sous la co-présidence du préfet et du président du conseil général, le CDEN regroupe les représentants des parents, des collectivités et des personnels.

Titulaires

Matthieu Pichard
Nadine Méré
Patrick Bernard
Kévin Duplex
Régis Espannet

Suppléants

Béatrice Bardin
Sonia Nozière
Eric Serre
Alain Senée
Antonin Pennetier

CHSCTD (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départemental)

Il doit mettre en place une politique de prévention et peut émettre des recommandations pour l'amélioration des conditions de travail. Il s'appuie sur le Document Unique d'Évaluation des Risques et sur le Registre Santé et Sécurité au Travail.

Titulaires

Cyril Deray
Murielle Gurgoglione
Christophe Mayam
Alain Senée

Suppléants

Noël Mériguet
Matthieu Pichard
Béatrice Bardin
Nadine Méré

Les retraités, « arrêtez de les emmerder » dixit Macron à ses collaborateurs

Les retraités n'en ont pas cru leurs oreilles. Quelle sollicitude de la part du président de la République ! Ils étaient plutôt habitués à être traités de privilégiés ou d'improductifs, les difficultés que rencontrent des millions d'entre eux étant qualifiées de « vicissitudes du quotidien » qui « importent peu » à Jupiter dans sa poursuite d'un grand dessein : nous faire entrer dans un monde nouveau.

« C'est comme quand on refait en profondeur une maison. Au début on voit les plans, on se projette. Et après on commence les travaux, il y a un moment ça sent la peinture, y a des courants d'air, il fait plus froid, on se demande pourquoi on a fait tout ça... » a expliqué le président de la République, nous demandant d'« avoir la patience ».

Curieusement, quand l'intersyndicale des retraités du Cher a rencontré les députés, puis la préfète, le même discours a été tenu : **soyez patients, et vous verrez combien les réformes vont vous apporter des jours meilleurs.** Alors oui les retraités ont vu : ils ont vu, après l'augmentation de 25 % de leur

CSG sans compensation, le fait du prince s'établir pour déterminer la « revalorisation » annuelle de leurs pensions, en violation des règles votées par le Parlement : **0% en 2018 alors que les prix ont augmenté de 2,3 % ces 12 derniers mois ; 0,3 % en 2019, 0,3 % en 2020 alors que l'inflation doit se poursuivre avec des taux bien supérieurs. En trois ans ils vont perdre plus d'un mois de pension.** C'est intolérable. On prend dans leur poche l'équivalent des pertes dues à la suppression de l'ISF.

Devenus une variable d'ajustement, ils ont aussi entendu que leur pension est une « allocation sociale » alors que c'est un salaire continué, un droit acquis par leur travail et par le versement de cotisations.

C'est pourquoi le 18 septembre les retraités ont manifesté une fois de plus pour revendiquer la suppression de la hausse de la CSG, l'indexation des pensions sur les salaires, le maintien des pensions de réversion et la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécu dans le cadre du service public.

Et la réforme à venir ?

Les déclarations du haut-commissaire à la réforme des retraites sont pour le moins très vagues. **Mais une retraite par points, cela veut dire qu'on sait ce qu'on verse mais on ne sait pas ce qu'on recevra.** La valeur du point est par nature variable. Et comme il est prévu que la part des pensions dans le PIB doit diminuer d'au moins trois points avec un nombre de retraités qui augmente, **cette réforme, comme toutes celles qui l'ont précédée, a pour objectif essentiel de baisser les pensions.** Ainsi un fonctionnaire percevant peu de primes se retrouverait avec une pension inférieure de 20 % à celle du régime actuel (calcul sur l'ensemble de la carrière au lieu des six derniers mois). **Fini le statut des fonctionnaires, fini le code des pensions, fini le modèle de société issu du Conseil national de la résistance, place au nouveau monde cher à Macron et au MEDEF.**

Bénédicte Vrain ■

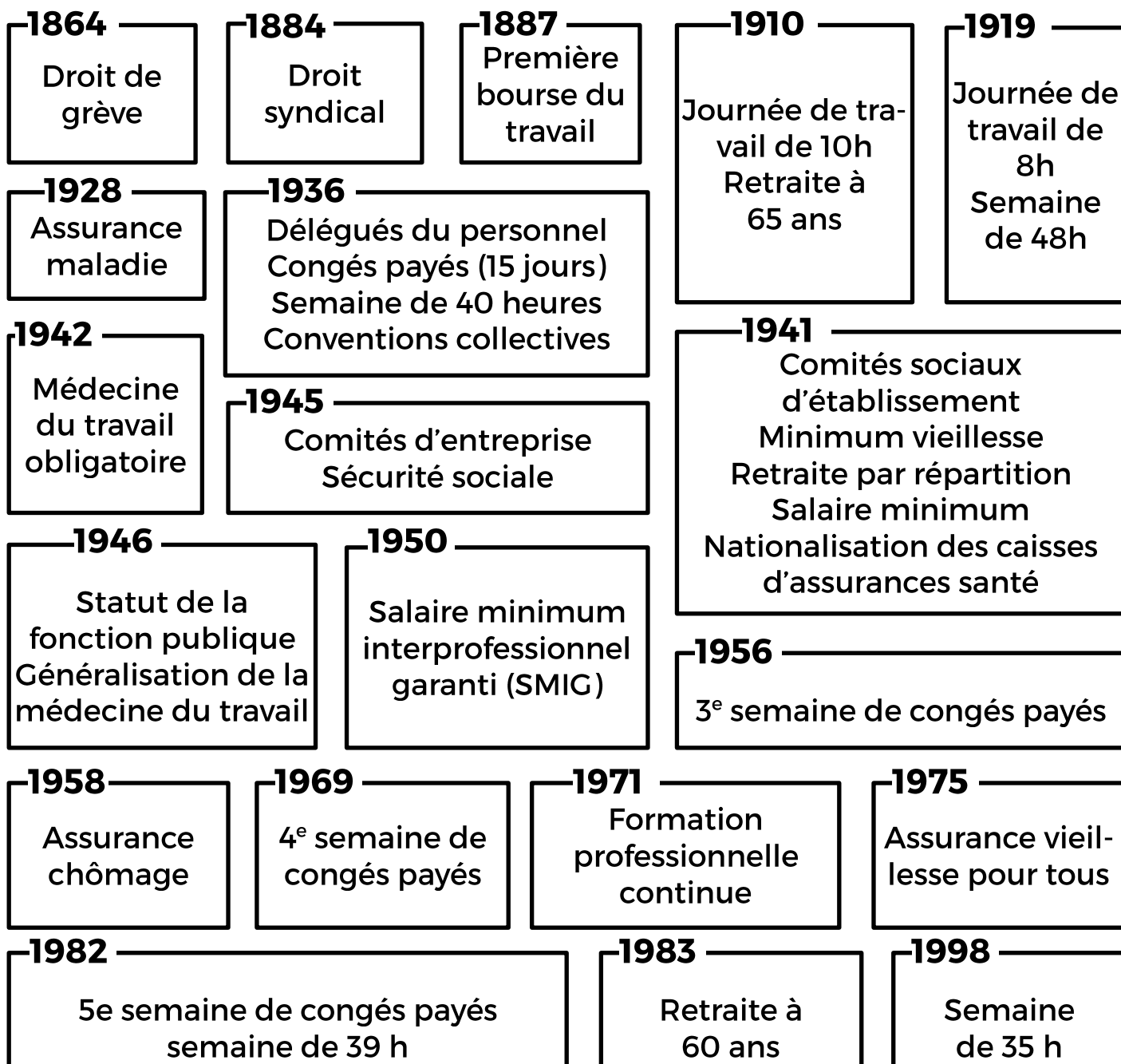
Historique des conquêtes sociales en France

La situation sociale de notre pays est alarmante : poursuite de la casse industrielle, privatisations à tout va pour des intérêts financiers, dégradation considérable de la situation des retraités, casse du service public, chômage et précarité en hausse, attaques sur le logement social, protection sociale mise à mal, blocage des salaires, réforme des retraites,...

Le gouvernement s'amuse à opposer son action, qu'il aime qualifier de « moderne », à la position de défense des acquis sociaux de notre fédération qu'il juge dépassée. Il y oppose également d'autres syndicats qu'il qualifie de réformiste et donc l'action syndicale peut se résumer par un accompagnement des réformes du gouvernement.

Faisons un petit rappel des conquêtes sociales qui ont permis de renforcer les droits des salariés dans notre pays, en fabriquant peu à peu un système solidaire qui a démontré toute sa solidité lors des dernières crises financières.

Matthieu Pichard •



<http://www.fsu.fr/>

29 > **06**
NOV > **DEC**

**Votez pour préserver et reconstruire
un projet de société basé sur la
solidarité et le respect des droits
des personnels.**



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Pour quoi et pour qui voter lors des élections professionnelles ?

Pour quoi ? Pour votre salaire, vos conditions de travail, votre carrière, votre retraite...

“ Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ”.

(Article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)

Pour vous permettre de prendre position sur l'avenir du service public

Que vous soyez fonctionnaire ou contractuel, votre participation et votre choix vont déterminer quelles seront les organisations syndicales qui vont vous représenter dans les instances et participer

aux concertations et négociations d'accords. Pour les trois versants de la fonction publique, les résultats obtenus au comité technique permettront aussi de nommer les membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Votre vote sera également agrégé avec celui de tous les autres électeurs pour composer le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, et le Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière, ainsi que le Conseil commun de la Fonction publique.

Pour qui ? Pour désigner celles et ceux qui siégeront en votre nom, et pour 4 ans, dans les différentes instances. Vous êtes appelés à voter :

- ⇒ Si vous êtes **fonctionnaire** :
- Pour être représenté dans les comités techniques (CT, CTM) ou comités techniques

- d'établissement (CTE)
 - Pour être représenté dans les commissions administratives paritaires (CAP)
- ⇒ Si vous êtes **contractuel** :
- Pour être représenté dans les comités techniques (CT)
 - Pour être représenté dans les commissions consultatives paritaires (CCP)
- ⇒ Si vous êtes **personnels à statut ouvrier, ou apprenti**
- Pour être représenté dans les comités techniques (CT)

Matthieu Pichard ■

Quand et comment voter ?

La date de renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de la Fonction publique a été fixée au **6 décembre 2018**.

Mais dans plusieurs secteurs le scrutin s'échelonne sur plusieurs jours. C'est le cas notamment pour la **fonction Publique Territoriale, Éducation Nationale, Enseignement supérieur et recherche, Économies et finances, Affaires sociales et santé, Travail, Jeunesse et sport, Caisse des dépôts et consignation, Institut de**

recherche pour le développement : 29 novembre au 6 décembre 2018

VOTE ÉLECTRONIQUE

Dans certaines administrations, établissements ou collectivités, le vote électronique peut constituer la modalité exclusive d'expression des suffrages ou l'une de ses modalités (qui s'ajoute au vote à l'urne ou par correspondance).

Attention : Dans la fonction publique de l'État, le vote aura lieu **par internet** pour les personnels

des ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, de l'économie et des finances. Certaines instances du ministère des armées et du ministère des affaires sociales seront également renouvelées grâce au vote électronique. A distance, ou sur le lieu de travail, au choix, il faudra utiliser les codes d'authentification qui vous auront été transmis préalablement.

Matthieu Pichard ■

<http://www.fsu.fr/>

29 > **06**
NOV **DEC**

Votez !



F.S.U.
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN